

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026
Portant délégation de signature à M. David DRIEUX, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole
N° 28147

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5212-10.
 Vu la délibération n°12 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.
 CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant communautaire.
 CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.
 CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président conformément aux dispositions de l'article L. 5212-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. David DRIEUX, Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :


- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires.
- Tout bon de commande, y compris sous la forme d'ORDRE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 35 000 € HT du service grand travaux et maintenance.
- Tout bon de commande, y compris sous la forme d'ORDRE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 3 500 000 € et 35 000 000 € HT du service gestion technique et exploitation.
- Documents mensuels et décennaux final dans le cadre des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (qualificatif de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des bâtiments communautaires.
- Actes de conformité après travaux relevant de la Direction des bâtiments communautaires.
- Toute demande de raccordement d'un nouveau site ou demande de travaux sur les réseaux existants.
- Toute demande de raccordement d'un nouveau site ou toute demande de travaux sur les réseaux de gaz.
- Toute demande de raccordement ou demande de travaux sur les réseaux de fibre optique.
- Tout document relatif aux autorisations liées aux travaux d'intérêt public.
- Tous réquisitoires des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des bâtiments communautaires.

Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des bâtiments communautaires, y compris par affichage, impliquant notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un devis relatif au acte public.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. David DRIEUX, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28147.pdf**
(.pdf, 160,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**